

Date d'affichage : 26/07/2017

Date d'affichage du compte-rendu : 10/08/2017

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu dans la salle de la mairie le

Jeudi 03 Août 2017 à 19 h 00

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Michel FOURCY

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Intercommunalité – C.C.F.U.
 - Modification des statuts – Compétence GEMAPI & compétence « Assainissement ».

- Questions diverses

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY DU 03 AOUT 2017

Le 03 août 2017 les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Michel FOURCY, Maire.

Membres du conseil en exercice : 13

Membres présents : 09

SECRETAIRE :

M. le maire indique les noms des membres du conseil qui sont excusés pour cette séance.

Excusés : Y. BOURSET, Y. NOTERMAN, M. PERROLLAZ et B. PERROLLAZ.

Il informe le conseil que la photo officielle d'Emmanuel MACRON, président de la république a été installée en salle du conseil comme le veut la tradition républicaine.

M. le maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la séance précédente du 11 juillet 2017 et d'approuver ce compte rendu.

Le compte rendu du conseil du 11 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2017-27

Intercommunalité – C.C.F.U.

Modification des statuts – Compétence GEMAPI & compétence « Assainissement ».

M. le maire rappelle qu'il a évoqué cette question lors du conseil du 11 juillet dernier.

Il indique que lors de sa séance du 4 juillet dernier, le conseil de la CCFU a approuvé la modification de ses statuts.

En effet, afin de disposer de statuts en conformité avec les évolutions de la loi NOTRe, (articles 64, 66 et 68 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la CCFU a dû modifier ses statuts.

Les deux principales modifications ont porté sur :

- Compétence GEMAPI :

A compter du 1^{er} janvier 2018, la loi NOTRe prévoit le transfert de la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) aux communautés de communes.

- Compétence Assainissement :

Jusqu'à maintenant, la CCFU exerçait la compétence assainissement de manière partielle (assainissement collectif/non collectif, mais pas les eaux pluviales). Or la loi NOTRe prévoit que cette compétence ne soit plus scindée et dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, la compétence « Assainissement » doit être exercée dans sa globalité (assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales) par la CCFU pour être comptabilisée au titre des compétences optionnelles. En 2020, la compétence assainissement deviendra une compétence obligatoire (donc exercée obligatoirement de manière globale).

La CCFU disposant du nombre de compétences optionnelles suffisant, elle n'a pas souhaité procéder au transfert de la gestion des eaux pluviales dans sa globalité et a proposé de ne transférer que la partie « études et diagnostics ». La compétence « Assainissement » n'étant pas exercée dans sa globalité, elle a été inscrite au titre des compétences facultatives.

Il a également été procédé à un toilettage des statuts afin d'éclaircir les missions de la CCFU et être en conformité avec la nouvelle réglementation.

La modification des statuts étant subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres statuant à la majorité qualifiée, il convient de délibérer en ce sens.

Après débats, M. le maire passe au vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

M. le maire fait le point et informe le conseil sur les différents dossiers suivants :

I. Travaux :

- Point sur les travaux; le maire donne la parole à Germain SIERRA, adjoint aux travaux.

M. SIERRA informe le conseil que le local abritant les services techniques sera bientôt signalé par un panneau adéquat, apposé sur la façade du bâtiment.

Par ailleurs, il indique également qu'un nouveau panneau d'affichage a été apposé sur le mur extérieur du bâtiment de la mairie.

Enfin, les travaux de peinture sur les abris-bus continuent.

Concernant les travaux du groupe scolaire, il indique que les travaux suivent leur cours, le lot charpente avançant de façon satisfaisante ainsi que le lot carrelage et la réalisation des réseaux d'eaux pluviales.

Enfin, M. le maire évoque la demande de Mme FONTAINE, épouse du propriétaire, souhaitant obtenir une indemnisation pour l'utilisation temporaire d'une partie du terrain, situé au-dessus de la construction.

L'autorisation d'utiliser une partie du terrain avait été donnée par courrier daté du 12/07/2016 puis renouvelée par courrier daté du 23/11/2016 mais le maire précise qu'aucune indemnisation n'avait été évoquée à l'époque.

Un courrier a été adressé au propriétaire afin qu'il fournisse les documents nécessaires au règlement de ce différend.

- Point sur les travaux d'assainissement aux hameaux du Chenevier & Orgemont ; M. le maire donne la parole à Roland NEYROUD, adjoint à la voirie, qui indique que les travaux concernant le réseau d'assainissement dans le secteur d'Orgemont sont terminés et qu'une pré-réception des travaux a eu lieu ; des reprises ont été demandées en particulier concernant des réfection de chaussées ; il indique d'autre part que l'AAPC (avis d'appel public à la concurrence) a été mis en ligne sur la plateforme dédiée des marchés publics le 13 juillet ainsi qu'en parution « papier » dans l'édition 74 du Dauphiné libéré le 19 juillet ; la date limite de remise des offres a été fixée au vendredi 4 août 2017 à 12h00.

33 retraits en ligne avec intention de soumissionner sous réserve de l'étude du dossier ont été constaté sur le site. M. le maire propose de convoquer les membres de la commission d'appel d'offres pour une ouverture des plis le vendredi 4 août 2017 à 15h00.

M. le maire précise qu'un courrier a été adressé au Syndicat intercommunal Energie et Services de SEYSSEL (SIESS) pour s'étonner de la baisse du taux de subvention (45% au lieu de 65%) allouée en cas de mise en sécurité des réseaux secs (téléphonie, électricité) ce qui n'est pas compatible avec les finances communales actuelle ; il indique qu'il attend une réponse plus favorable de la part de ce syndicat.

II. Ecole :

M. le maire donne la parole à Sylvie LE ROUX, adjointe aux affaires scolaires.

S LE ROUX présente les différents dossiers concernant l'école et fait en particulier le point sur la modification des Rythmes scolaires et précise l'incidence qu'aura sur le personnel communal le retour à la semaine de 4 jours en l'état actuel de la réflexion.

Les horaires de la garderie du matin et du soir seront adaptés en concordance avec les nouveaux horaires de l'école.

Elle indique également qu'elle va effectuer un sondage auprès des parents concernant la mise en place éventuelle d'une garderie périscolaire le mercredi matin.

Le conseil donne son accord.

III. Urbanisme :

- Point sur les dossiers en cours ;

Jean-Pierre RICLOT, adjoint à l'urbanisme, présente les différents dossiers d'urbanisme déposés dernièrement en mairie en tant que déclaration préalable ou permis de construire.

M. le maire précise que dans le cadre de la construction d'un lotissement de 6 habitations, des conteneurs pour le tri sélectif pourront être mis en place dans des conditions à définir avec les riverains.

- Point sur le Plan Local d'Urbanisme. M. le maire indique qu'une réunion a eu lieu ce jeudi 03 août avec Espaces & Mutations afin de continuer le travail engagé sur le PLU. Une autre réunion est programmée pour le 31 août.

IV. Questions diverses

M. le maire indique avoir fait un point d'étape avec le responsable de la police municipale mutualisée laquelle passe régulièrement sur la commune ; face aux divers incidents ou mécontentements, la police va renforcer son action sur la commune.

Concernant le projet de véloroute dite Viarhona, une réunion a eu lieu dernièrement sous l'égide de la CCFU afin de regarder l'impact de la piste cyclable sur le territoire communal ; le conseil sera sollicité dans les prochains mois sur ce dossier afin de prendre une décision concernant l'emprise foncière nécessaire en bordure de la RD 1508.

CONSEIL MUNICIPAL DE MESIGNY DU 03 AOUT 2017

L'ordre du jour étant terminé, le maire souhaite un bon été et de bonnes vacances aux conseillers ;

Séance levée à 20h10

M. FOURCY Maire		F. COMBET	
G. SIERRA 1 ^{er} Adjoint		M. MEGEVAND	
S. LE ROUX 2 ^{ème} Adjointe		Y. NOTERMAN	Excusé
R. NEYROUD 3 ^{ème} Adjoint		B. PERROLLAZ	Excusée
J.P. RICLOT 4 ^{ème} Adjoint		M. PERROLLAZ	Excusé
B. ACCAMBRAY			
C. AVIOLAT			
Y. BOURSET	Excusé		